

MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Procès-verbal 03

Conseil général

Séance plénière ordinaire 2021 - 2024

Date et heure – Lieu – Liste des présences – Ordre du jour

Date et heure - Lieu	Lundi 14 juin 2021, de 20h00 à 22h30 - Salle paroissiale – Maison de Commune				
Présents	Président de la municipalité	Olivier Cottagnoud	OC	AV	Présent
	Vice-président de de la municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR	Présent
	Conseillère municipale	Lydia Moix	LM	PDC	Présente
	Conseiller municipal	Stéphane Papilloud	SP	PDC	Présent
	Conseiller municipal	Dominique Kuster	DK	AV	Présent
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF		Présent
	Membre Président du Conseil général	Pierre-Michel Venetz	PMV	PDC	Présent
	Membre Vice-président du Conseil général	Jean-Benoît Genoud	JBG	AV	Présent
	Membre Secrétaire du Bureau	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR	Présente
	Membre Chef de groupe	Florent Favre	FF	PDC	Présent
	Membre Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV	Présente
	Membre Chef de groupe	Alexandre Roh	AR	PLR	Présent
	Membre	Chantal Roh	CR	PDC	Présente
Membre Rapporteur COGEST	Xavier Berthouzoz	XB	AV	Présent	

Conseil général de Vétroz – Séance du Bureau

	Membre Suppléante COGEST	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV	Présente
	Membre	Alain Coquisart	AC	PLR	Présent
	Membre	Ermina Curic	EC	PDC	Présente
	Membre	Pascal Coudray	PC	AV	Présent
	Membre	Michel Declercq	MD	PDC	Présent
	Membre COGEST	Pietro Falco	PF	PDC	Présent
	Membre COGEST	Sara Felley	SF	AV	Présente
	Membre Suppléant COGEST	Luis Ferreira Manuel	MLF	PLR	Présent
	Membre COGEST	Mathieu Fournier	FM	PDC	Présent
	Membre	Stéphanie Glassey	SG	PDC	Présente
	Membre COGEST	Carole Larmandieu- Pianzola	CLP	PLR	Présente
	Membre	Pascale Moos	PM	PDC	Présente
	Membre	Pierre-Alain Morard	PAM	AV	Présent
	Membre COGEST	Cindy Papilloud	CP	PDC	Présente
	Membre Président COGEST	Daniel Roh	DR	PLR	Présent
	Membre	Raphaël Roh	RR	AV	Présent
	Membre	Dominique Studer	DS	PDC	Présent
	Membre	Arnaud Zufferey	AZ	AV	Présent
	Membre	Laurent Zufferey	LZ	AV	Présent
Excusés	Membre	Yannick Berner	YB	PLR	Excusé
	Membre	Christine Cavalera	CC	PLR	Excusée
	Membre	Bertrand Pillet	BP	PLR	Excusé

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 14 décembre 2020
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 10 mai 2021
4. Comptes 2020
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Rapport de l'organe de contrôle
 - Discussion et vote
5. Nomination de l'organe de révision
6. Motion déposée par le groupe PDC pour modifier partiellement le règlement communal d'organisation
 - Discussion et vote
7. Informations de la part de l'Exécutif
8. Divers

BIENVENUE

Le président, Pierre-Michel Venetz (PMV), ouvre la séance et salue l'assemblée présente.

Après avoir fait le contrôle des présences, il annonce qu'il y a 27 conseillers généraux siégeants, dont 26 votants, le président ne votant pas.

Il est heureux que nous puissions nous réunir à nouveau dans des conditions normales, malgré les pertes que nous avons subi les uns et les autres. Il n'y aura pas la verrée du mois de juin étant donné les normes de sécurité en vigueur.

Il accueille Mme Oriane Binggeli de Rhône FM et M. Rudaz de l'organe officiel de contrôle des comptes Fidag.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire, Monique Roh-Roduit (MRR), lit l'ordre du jour. Tous les groupes acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Tous les groupes entrent en matière.

Tous les groupes approuvent le PV.

Le PV sera encore envoyé à nos anciens collègues du CG de l'ancienne législature pour relecture.

Le procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 14 décembre 2020 est approuvé l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2021

Tous les groupes entrent en matière.

Tous les groupes approuvent le PV.

Le Président Olivier Cottagnoud (OC) demande la parole pour apporter quelques rectificatifs au PV. En page 4 au centre : les pots d'aides, le 2ème pot l'efficacité énergétique, prise pour la peinture, 50% pris en charge par le canton sur 15 mètres depuis l'axe de la route. Le vote final n'a pas d'abstention. MRR apporte immédiatement les corrections.

Pascal Coudray (PC) relève que le président ne vote pas. Il n'y a pas d'abstention de sa part. MRR répond qu'elle écrit les résultats des votes tels qu'ils sont énoncés par le président

Le procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 10 mai 2021 est approuvé l'unanimité.

4. COMPTES 2020

Tous les documents ad hoc ont été envoyés au préalable aux conseillers généraux.
Tous les groupes entrent en matière.

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

OC prend la parole et présente des slides. [Annexe 1 et annexe 2.](#)

RAPPORT DE LA COGEST

PMV passe la parole à Xavier Berner (XB), rapporteur de la COGEST et qui lit le rapport de la commission.

Le dernier point de la page 22 a été annulé. La COGEST recommande d'accepter les comptes 2020 ainsi que la demande de crédit supplémentaire demandé.

PMV demande si quelqu'un a des questions ou remarques, prend la parole.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

La responsabilité de l'établissement des comptes revient à la municipalité. Il recommande d'accepter les comptes tels qu'ils leur ont été présenté.

Aucune remarque de la part du plénum.

Daniel Roh (DR) demande s'il l'on peut diffuser le rapport détaillé de l'organe de contrôle ?

L'organe n'a jamais eu ce genre de demande. Ils ne sont pas contre, mais la responsabilité de la confidentialité reste en main de la commune.

La loi sur les communes demande que le rapport lu ce soir soit transmis au CG, mais pas le rapport complet.

Le rapport restreint sera transmis à la secrétaire du CG par M. Rudaz de Fidag. [Annexe 3](#)

OC s'est adressé au SAIC pour connaître sa position à savoir si la commune peut transmettre légalement, selon la protection des données, le rapport détaillé. La réponse est attendue et sera transmise à son arrivée.

DISCUSSION ET VOTE

PMV passe les comptes en lecture par section. Il demande à chaque fois s'il y a une remarque.

PMV remercie la Cogest pour leur travail et tout particulièrement DR pour la charge de travail supportée par la présidence de cette commission. Il remercie le CM, le Président de commune et Joël Germanier pour la tenue des comptes, la précision et les réponses données. Il remercie également tous les membres de la commission.

Les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité

5. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION

PMV demande à M. Rudaz, de l'organe de révision, s'il désire quitter l'assemblée ou s'il désire rester. Ce dernier informe qu'il reste jusqu'au point suivant.

PRÉSENTATION

OC explique que la loi stipule que le législatif doit entériner la décision du CM quant au choix de l'organe de révision. Cette année nous avons voulu vous donner une compétence en vous soumettant le choix à faire entre 2 candidatures qui sortaient du lot : Fidag qui fait ce travail depuis 20 ans et l'autre, BDO. Avec les comptes, vous avez reçu leurs deux dossiers. Il est vrai qu'il est inhabituel de vous laisser prendre cette décision. Vous pouvez décider de la prendre ou de ne pas la prendre.

PMV demande une interruption de séance pour avoir une discussion avec les membres du bureau. Reprise de la séance après 5 minutes.

PMV informe que nous n'avons pas les informations nécessaires pour choisir entre les 2 organes de contrôle. Il demande si le CM peut en dire plus au CG. Comme il y a un grand changement comptable avec l'introduction du MCH2, le choix à faire est important.

OC informe que le choix a été donné au CG pour choisir l'une ou l'autre. En cas de refus de choisir, le CM a fait un choix et le présentera au CG.

VOTE

Tous les groupes entrent en matière. Oui : accepte de choisir, non : refus de choisir.

Florent Favre (FF) dit que le groupe PDC est étonné car la loi sur les communes prévoit une nomination et pas une élection. On ne devrait avoir qu'un choix à disposition. Il est sensible au fait que le CM ait donné des compétences au CG. Mais il faut aussi donner les moyens d'exercer ces compétences. Nous avons reçu 2 offres, mais aucun message l'accompagnant, ni critères pour faire notre choix. Nous apprenons maintenant que la Municipalité a déjà fait un choix. Cette manière de faire met le CG devant le fait accompli. N'aimant pas être pris de court, le PDC va refuser l'entrée en matière en attendant que le CM présente le pourquoi du choix de ces 2 offres.

Alexandre Roh (AR) pour PLR, dit que son groupe, pour un peu les mêmes raisons que le PDC, refuse aussi l'entrée en matière.

Helen Minguely-Coudray (HMC), de l'AV, dit que son groupe en a beaucoup parlé et estime que pour une fois que le CG est sollicité pour un choix, ils acceptent l'entrée en matière.

L'entrée en matière est refusée par 16 voix contre 10 et 0 abstentions

PMV invite OC à donner plus de détails sur les choix. Ce dernier explique le choix du CM s'est porté sur BDO, qui s'occupe des comptes de la commune de Sion, pour avoir un regard neuf.

OC explique que les compétences des réviseurs actifs jusqu'à ce jour, soit la Fidag, ne sont pas remises en question. C'est simplement que le CM aimerait un autre regard et son choix s'est porté sur BDO.

PMV aimerait procéder au vote du choix de l'organisation de révision choisi par la commune, soit BDO FF dit qu'on ne peut pas refaire un vote puisque l'entrée en matière a été refusée. Cela doit être fait lors d'une autre séance.

PMV acquiesce sur ce principe.

AR dit qu'en cette année de transition vers le MCH2, il n'est peut-être pas judicieux de changer d'organe en ce moment. La notion de continuité en cette période de changement serait judicieuse.

OC dit que la municipalité est très consciente de ce changement et qu'elle est déjà en cours actuellement. Le nouvel organe de contrôle serait actif en avril 2022. OC informe le CG du délai jusqu'au 30.06.2021 pour informer le SAIC du choix de l'organe. Il dit que le CG prendra la responsabilité du retard de communication du choix d'organe de contrôle.

PC, en qualité de doyen du CM, dit que pour une fois que le choix est donné au CG, il regrette que l'occasion ne soit pas saisie par celui-ci. Il y a même un article de l'ordonnance sur les communes qui dit que la personne qui exerce un mandat ne peut le faire plus de 2 législatures d'affilées au plus. Elle ne peut reprendre le même mandat après une pause d'une législature. On parle ici des collaborateurs de l'organe réviseur, mais cela incite quand même à avoir un autre regard sur les comptes.

PMV demande une nouvelle interruption de séance avec le bureau.

Reprise de la séance après 5 minutes.

PMV remercie pour l'indulgence et la patience de l'assemblée. L'entrée en matière étant clairement refusée, il annonce que le bureau propose et décide de renvoyer le choix de l'organe de révision en octobre et que ce dernier prendra la responsabilité du retard de communication auprès du SAIC.

6. MOTION DÉPOSÉE PAR LE GROUPE PDC POUR MODIFIER PARTIELLEMENT LE RÈGLEMENT COMMUNAL D'ORGANISATION

PRÉSENTATION

FF présente les arguments pour la motion. **Annexe 4.**

PC Il voit mal le CG modifier un règlement établi par l'Etat du Valais. Cette période a été décidée, on ne peut pas la changer. Il propose de faire une commission pour en discuter pour la prochaine période avec des représentants de l'exécutif et de membres du Conseil général. Chaque Commune faisant comme elle veut. Peut-être que d'ici à ce que l'on modifie notre règlement, l'Etat aura mis quelque chose sous toit. Par contre, on dit que le travail des conseillers municipaux augmente chaque année

de 5% alors que les salaires augmentent de 38%. Il faudrait que les Conseillers communaux fassent un peu preuve de bon sens, parce que c'est vrai que cela paraît un peu exagéré. En 8 ans, l'augmentation est de 75 % des indemnités du Conseil municipal. Qu'en est-il du CG qui fixe lui-même ses propres indemnités ?

DR remarque que le modèle du Canton est fait pour toutes les communes du Valais. Il est plus facile de faire cette détermination sur les salaires dans des communes qui ont un CG. Il est difficile à l'Etat de mettre en place une norme au niveau cantonal, surtout pour des communes qui devraient demander à leur population d'estimer les salaires quand ils n'ont pas de CG.

FF revient sur le fait que le CG fixe ses propres indemnités en expliquant que cela n'a rien à voir puisque les montants ne sont pas du tout les mêmes. Les montants sont bien plus faibles, le débat se fait en public et à qui pourrait-on donner ce pouvoir étant donné que le CG est l'autorité suprême, en tant que représentant du peuple, dans un gouvernement où il y a la séparation des 3 pouvoirs. Pourquoi est-ce les conseillers généraux n'ont pas les compétences qu'ont les députés et les conseillers d'Etat ? Nous sommes un système de milice à tous les niveaux en Suisse. Le groupe s'est posé la question sur pourquoi ne pas donner cette compétence au niveau du CG ? La motion est écrite volontairement de la manière la plus ouverte possible. Est-ce que le système communal devrait disposer d'un droit de veto comme pour l'organe de révision ? Est-ce que le CG devrait fixer au franc près la rémunération des élus ? Tout reste ouvert à ce stade. Tout ceci devrait être débattu par la commission compétente, puis par le plénum. Par la même occasion, nous pourrions profiter de modifier d'autres articles du Rco par exemple le 17.2 qui permettrait d'abaisser le seuil des crédits d'engagements devant être soumis au CG.

Lydia Moix (LM) par rapport à la remarque de PC que les chiffres dans les médias n'étaient pas corrects. Nous avons augmenté notre taux de 20 à 30 % de travail et non de 5%.

HMC au nom du groupe AV explique que son groupe, tout comme le PDC, a été interpellé par la procédure légale de l'augmentation du CM. Cette pratique n'est pas courante dans d'autres domaines. Le groupe AV est favorable à la motion du PDC mais pense que de laisser que seul le CG ayant le pouvoir, cela peut permettre des dérives qui ne sont pas forcément pour le bien de la communauté. Laisser le plein pouvoir au législatif nous dérange. Le groupe propose de reprendre le barème de l'Etat du Valais qui est plus transparent. On sait que selon les communes, il y a des chefs de service qui reprennent une partie des tâches.

FF répond aux arguments de HMC. La motion induira la création d'une commission qui fera le débat et la préparation d'un modèle selon les besoins de notre commune. Il sera ensuite soumis au CG. Cette motion vise à ouvrir le débat.

HMC demande si ce ne serait pas possible de modifier la motion pour aller dans le sens de leur demande avec une tablette telle que sur le canton avant qu'on la vote ?

FF dit que ce serait intéressant que la commission se tourne vers le canton lors de son travail. Par contre ne voit pas l'utilité de modifier la motion qui est basique et ouverte.

PMV propose un temps mort pour que les groupes puissent avoir une discussion en interne.

Interruption de séance. Reprise après 10 minutes.

OC demande la parole. Il aimerait clarifier la démarche du CM. Nous avons cherché à faire un classement factuel. À l'époque il n'y avait pas de base ce calcul. Les montants étaient fixés de manière aléatoire. Cette fois, nous avons fait une comparaison entre Ardon et Conthey. Nous sommes 3000 habitants de plus qu'à Ardon et 2000 de moins qu'à Conthey. Cette dernière rémunère plus son CM que nous et Ardon moins. Nous avons voulu prendre entre deux. Conthey a 9 conseillers et ont plus de chefs de service. Chez nous, nous faisons nous même nos propres PV de commissions. Nous n'avons pas de chef de service pour le faire à notre place. Si j'ai un projet d'agriculture ou d'environnement, je n'ai pas un chef de service pour le faire à ma place. Pour se faire une idée de comparaison encore, nous avons 1.8M de frais de personnel, alors que Conthey a 5M pour juste 2000 habitants de plus. On travaille beaucoup et on va travailler encore beaucoup.

PMV demande aux chefs de groupe s'ils ont d'autres interventions.

AR et FF n'ont pas d'autres remarques.

HMC a encore quelques remarques, suite à la discussion au sein de son groupe. Puisque FF dit qu'il y aura une commission qui travaillera sur la rémunération du CM, son groupe trouve que c'est une bonne option puisqu'ils pourront y faire leurs propositions. Le groupe accepte de soutenir la motion si la création de cette commission est jointe à l'acceptation de cette motion.

PMV informe qu'une commission sera créée avec une représentation du CM qui pourra apporter son expérience sur la quantité de travail fournie durant son mandat. Il faut être conscient de la masse de

travail fournie par les conseillers municipaux, alors qu'ils sont encore dans la vie active et qu'il n'est pas toujours facile d'avoir un employeur qui accepte de laisser le temps libre nécessaire pour travailler pour la communauté, est conséquente.

Etant donné que pour une motion il n'y a pas d'entrée en matière, nous passons directement au vote.

DISCUSSION ET VOTE

La motion pour la modification partielle du règlement communal d'organisation a été approuvée par 25 voix contre 1 et 0 abstention.

7. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

OC notre programme de législature très ambitieux et va nécessiter 62 mesures appropriées, dont certaines sont innovantes. Vous avez tous reçu aujourd'hui le flyer qui vous ces informations et invite la population, élus inclus. Nous pourrons répondre aux questions sur ce programme. Pas en détails, puisque pas encore de réponse à tout, mais dans les grands axes.

Nous avons attribué les responsabilités de ces 62 mesures et le pilotage opérationnel a été attribué à 80-90%. Il y a encore quelques mesures qui doivent encore être attribuées.

Nous sommes en cours de rédaction de fiches détaillées pour ces mesures avec les budgets, échéanciers, et la nomination des responsables pour une trentaine de ces 62 mesures. Elles vous seront communiquées prochainement.

Rencontre avec les nouveaux arrivants dans le cadre de Vétroz plage le 15 juillet vers 18h. Tout le monde peut venir. Vous êtes invités à vous présenter auprès des nouveaux arrivants.

Fabien Papilloud (FP) salue l'assemblée. L'an dernier un règlement pour le soutien de l'économie a été travaillé en collaboration avec l'Etat du Valais. Suite à ces travaux, la nouvelle mouture a été abandonnée par l'exécutif.

Suisse bouge, nous somme en 3^{ème} en position au niveau national.

Merci aux participants, l'animation socio-culturelle, les bénévoles et Mme Zanardani.

Fun & Smile : 183 inscrits à l'heure actuelle pour des animations sportives, créatives et ludiques. Il a fallu refuser des inscriptions par rapport au nombre de places disponibles.

On essaie de développer un secteur enfants grâce à notre animateur Ruben Gonsalves à l'intention des enfants dès 6 ans et jusqu'à 10 ans. C'est en cours de réflexion.

Vétroz Plage a déjà eu lieu l'an dernier. Cela se passera les samedis de juillet du 2 au 17 sur la place des Vignerons.

La Madeleine n'ayant plus lieu, un téléthon interculturel sera mis en place en collaboration avec l'amicale des pompiers de la Lizerne.

Le télébus, pour le déplacement scolaire, a intéressé 22 parents. Projet réalisé avec l'ATE.

L'organisation scolaire future est en cours de réflexion. Un sondage est venu en retour des parents et des enseignants. On planche sur les futures modalités.

Il y a un sondage de satisfaction fait auprès des parents. Les résultats seront présentés cet automne.

FP reste à disposition si le CM à des questions.

LM remercie pour la collecte qui a été faite l'an dernier et annonce que le montant des 1700.-- collectés par Sarah Felley (SF) a été utilisé en partie pour remplir l'armoire communautaire du CMS à la fin du mois de mai. Beaucoup de gens sont impliqués.

Les deux fanfares ont animé le village pour rechercher des dons et ce malgré le mauvais temps.

Le 25 septembre prochain, si les conditions sanitaires le permettent, cette armoire sera inaugurée avec un petit déjeuner offert par la FOVAM. Un flyer sera envoyé.

LM a contacté les conseillers communaux en charge du social à Conthey, Ardon et Chamoson pour savoir s'ils seraient intéressés à participer financièrement au remplissage de l'armoire communautaire. Elle a essuyé des refus. Nous n'abandonnerons pas cette armoire communautaire.

Une 1^{ère} journée portes ouvertes des sociétés locales, bibliothèque, ludothèque, pour faire découvrir aux parents, par leurs enfants, ce qui se passe à Vétroz. Elle a rencontré beaucoup de succès.

Conseil général de Vétroz – Séance du Bureau

SP des routes s'ouvrent à Vétroz. L'avenue de la Gare, la 1^{ère} partie sera terminée probablement à fin juillet. À la rentrée d'août, la 2^{ème} partie sera fermée depuis le croisement de la rue de l'Industrie jusqu'au Beausite. Rue du Levant, on a profité des travaux pour y mettre l'irrigation et des ilots.

Pour les autres routes, elles se terminent petit à petit. Rue du Haut de Cry avance vite et bien. On peut déjà traverser depuis l'avenue de la Gare la rue de la Meunière, à la satisfaction des usagers.

La place de l'Eglise arrive à son terme. Les participants des messes apprécient beaucoup la sécurité apportée.

Les travaux aux TP avancent gentiment mais sûrement. Il y aura une petite inauguration avec le CG et quelques citoyens. Certainement cet automne. Il y a de la place, c'est pratique et ne gêne pas les riverains.

Le nouveau chargé de sécurité est Fabrice Larmandieu, également commandant du feu. Il est en train de faire ses armes. Il a vite compris et plongés dans le bain. Les dossiers arrivent nombreux car beaucoup de cheminées ont dû être condamnées pour travaux.

Police, on a créé la commission intercommunale de sécurité Ardon Chamoson Conthey Vétroz. Le but est d'avoir plus de personnel sur ces secteurs. Chamoson accepté de passer à 2, Ardon idem et Vétroz à 2 plus un asp. M. Duroux partira faire son école de police cet automne et reviendra l'an prochain en agent de police. Suite à cela discussion avec la police cantonale qui, selon le programme mis en place, serait tout à fait prête à faire une convention avec les polices communales si on a les effectifs.

Jeudi, Vétroz joue la finale de coupe VS de foot. Ce n'est plus arrivé depuis 25 ans. Passez les soutenir, il y aura raclette.

DK pour la cantine de foot, on a essayé de faire quelque chose avec le crédit alloué, mais on n'y est pas arrivé. Un crédit d'engagement sera certainement proposé au CG en automne.

Le chantier de l'école de Bresse respecte le calendrier et le budget pour l'instant.

Nous avons reçu du service des constructions des demandes de plans de quartiers. Notre service s'est trouvé un peu pris au dépourvu. Cela montre que Vétroz entre dans une phase de densification suite au plan de zone et d'aménagement

L'OT, après la disparition du camping, cherche son chemin.

Les Conseillers municipaux ont souhaité un bon été aux Conseillers généraux.

PMV remercie le CM.

Sortie du CG le 17.9. PMV aimerait inviter les anciens membres du CG au souper puisqu'il n'y a rien eu l'an dernier à cause du Covid-19.

Le bureau regardera une date, cet automne, pour un plénum extraordinaire.

Il demande à OC s'il ne serait pas opportun d'inviter les 2 architectes à une entrevue privée entre PMV et eux, ainsi qu'une présentation au plénum d'automne. Il y a eu des anomalies lors de Plantys 2 qu'il serait sage de ne pas reproduire.

Le bureau et les CG intéressés aimeraient faire une visite du chantier de Bresse 2 cet automne.

PMV remercie SF pour sa collecte en période crise. SF a fait parvenir une question écrite à l'intention du CM concernant les déchets spéciaux.

Le PDC, par Pietro Falco (PF), a déposé un postulat pour la création d'un centre de la santé avec des médecins pluridisciplinaires pour que les citoyens puissent s'y adresser en toute sécurité et se tourner vers la modernité. Notre population croît, mais nous ne sommes pas encore à 7000 habitants.

8. DIVERS

PMV demande au CG si quelqu'un désire s'exprimer.

HMC demande à SP s'il y a une volonté d'étendre, à terme, de vrais trottoirs et d'étendre les ralentisseurs comme à la rue de Derborence ?

SP, oui les ralentisseurs se feront à mesure que les routes se refont. La commune vient de recevoir l'ordre d'enlever les trottoirs virtuels (jaune) car plus dans les normes. Il y a des ilots qui seront ajoutés dans différentes rues.

Conseil général de Vétroz – Séance du Bureau

HMC dit que depuis qu'il y a des ilots en dur, elle sent une différence positive en terme de vitesses, bruits et nuisances.

SP est ravi d'entendre ce témoignage et dit que ces ilots seront étendus à d'autres rues. Le CM s'est rendu compte que ces installations ne coutent pas excessivement chers.

PC question pour SP. Mois de février, la municipalité a envoyé un tout ménage sur la mise en ordre des haies en bordures de routes.

SP il y en a pas mal qui se sont mis en ordre, il y a encore quelques récalcitrants avec qui nous discutons, mais nous sommes très satisfaits. Il suffit de quelques explications pour résoudre les problèmes. Les gens jouent bien le jeu.

DR cantine des Plantys. Un nouveau crédit qui sera-t-il demandé ?

DK la partie 2019 a été utilisée pour l'étude. Cette année, cela n'a pas été utilisé. Des demandes de soumissions sont envoyées actuellement, on obtiendra des chiffres plus précis. Mais à moins d'un miracle, 500'000.- ne suffira plus.

DR parle de la collaboration, car il y a des demandes qui se font pour obtenir des informations et sans aucun retour, sans justification valable. Pour information, une lettre est partie au SAIC pour obtenir à un e-mail qui n'a pas été transmis malgré la demande de la COGEST.

PMV s'est rendu à une réunion des présidents de CG en Valais. Il y en avait 10 sur 11 présents. C'était intéressant. A Vétroz, on se plaint d'être procédurier mais ce n'est pas si mal. Un président a dit que nous avons de la chance, car nous avons des PV et que les résultats des votes y figuraient.

PMV remercie la secrétaire du Bureau pour la transcription des propos pour la mémoire communale.

PMV remercie toute l'assemblée pour leur participation à ce 3^{ème} er plénum qui s'est bien passé, pour les remarques et les bons états d'esprit et souhaite une bonne fin de soirée à tout le monde.

NB : Les textes des annexes sont envoyés par leurs auteurs. Seul le contenu de l'enregistrement fait foi.

Le Président PMV clôt la séance à 22h30

Ainsi fait à Vétroz, le 8 septembre 2021

VENETZ PIERRE-MICHEL
Président du Conseil général

Monique Roh-Roduit
Secrétaire du Conseil général

